

Sur les marchés de nos grandes villes

A MONTRÉAL

C'est le blé d'Inde qui se faisait le plus remarquer, vendredi dernier sur le marché Bonsecours. Il était en grande abondance. 20 sous en achetait une douzaine de belle qualité et nous en avons vu à la fin de la journée qui se vendait 15 sous et même 10 sous la douzaine.

Les petites fèves en gousses se détaillaient à 25 et 35 sous la mesure. Les radis, 25 sous la douzaine de paquets; les piments, 15 sous la douzaine; betteraves, 35 sous la douzaine; choux-fleurs, \$2.00 la douzaine; courges, 5 sous la pièce; céleri, 10 sous; carottes, 20 sous le paquet. Les tomates se vendaient un peu plus cher que la semaine précédente, soit de \$1.35 la boîte d'à peu près 30 livres. Les glaieuls qui étaient à profusion se payaient 60 sous la douzaine.

Presque chaque étalage avait des pommes à offrir et chaque semaine semble en voir l'abondance augmenter. On les vendait 25 sous la mesure. Les bluets se payaient 15 sous le casseaux.

Les œufs accusaient une augmentation assez prononcée. Le beurre restait au même niveau. Le beurre de ferme se vendait 38 sous la livre.

Les viandes, pour la plupart, n'ont pas changé, sauf dans le cas de l'agneau.

A SHERBROOKE

Légumes et fruits locaux:		Tomates, la livre	.15
Salade, le pied	.05	Tomates, le panier	.75
Radis, le paquet	.05 6 pour 25	Pommes, le minot	1.00
Radis blanc, le paquet	.05 6 pour 25	Pommes importées, le 1/4 de minot	.20
Oignon, le paquet	.05	Bluets, le panier	.35
Persil, le paquet	.05	Mûres, le panier	.30
Rhubarbe, le paquet	.05	Cerise, le petit panier	.05
Fèves à beurre, la pinte	.20 2 pour 15	Blé-d'Inde blanc, la douz.	.30
Fèves mûres, la pinte	.10	Blé-d'Inde jaune, la douz.	.35
Pois verts, la pinte	.50	Céleri, le pied (importé)	.25 et 30
Pois verts en cosse, la pinte	.15		
Navets, le paquet	.05	Produits laitiers et autres:	
Choux de Siam, chacun	.05	Beurre de Ferme, la livre	.43
Pâtates, le 1/4 de minot	.30 et .35	Beurre de crèmerie, la livre	.45
Betteraves, le paquet	.05	Crème la pinte	.50
Carottes, le paquet	.05	Oeufs, la douzaine	.45
Choux, chacun	.05 10 et 15	Fromage Canadien	.35 la lv.
Choux-fleurs, chacun	.10 15 et 25		
Concombres, chacun	.05		

A ST-HYACINTHE

La situation est à peu près la même que la semaine dernière sur le marché aux légumes et aux fruits. Les petites fèves en gousses (haricots) ont cependant beaucoup diminué en quantité et celles qui sont offertes en vente sont de qualité inférieure. Les prix d'ailleurs s'en ressentent.

Les autres légumes sont en grande quantité et les prix ont fléchi considérablement. C'est ainsi que le blé-d'Inde en épis coté 20 sous la douzaine et les carottes 3 paquets pour 10 sous. Les tomates se vendent 35 sous le panier qui en contient près de 2 douzaines et la qualité est très bonne.

Les autres légumes sont offerts au même prix que la semaine dernière. Les pommes de la région commencent à être plus abondantes, mais la qualité est tout à fait inférieure; les taches dues aux maladies ou aux agents atmosphériques, tels que la grêle sont nombreuses sur les fruits. On dit même qu'une tempête de grêle que nous avons essayée dernièrement fait perdre pour \$200,000 aux pomiculteurs de la région.

Les prix, cependant, sont assez bons, variant de 50 à 60 sous le quart de minot. Les prix du beurre de crèmerie et de ferme restent les mêmes que la semaine dernière, c'est-à-dire 40 et 42 sous respectivement.

Les œufs sont rendus à 43 sous la douzaine pour les extra frais.

Les droits de la femme.—Une importante délégation de dames avait demandé à la dernière session que le Code civil soit amendé de manière à permettre aux femmes mariées de tenir commerce sans être obligées de demander l'autorisation du mari, sans être tenues de lui rendre compte et sans que les bénéfices tombent nécessairement dans la communauté. Le gouvernement a nommé une commission de légistes pour faire une étude des articles du Code civil qui traitent du régime matrimonial. Cette commission se compose comme suit: l'honorable juge C.-E. Dorion, de la Cour d'Appel; M. le magistrat en chef Ferdinand Roy, de Québec; M. le notaire Victor Morin, de Montréal; M. le notaire Joseph Sirois, de Québec.

Ces messieurs feront une étude sérieuse de cette importante question et feront rapport au gouvernement.

A méditer.—Du Kansas Farmer: "La coopération est-elle payante pour le cultivateur? Sans doute qu'elle paye. Si elle n'a pas payé jusqu'ici, c'est qu'on n'a pas encore réalisé qu'elle est payante et parce qu'on n'a pas encore fait assez de coopération. Le plus tôt les cultivateurs américains réaliseront que la coopération est payante, le plus tôt ils uniront leurs intérêts et leur influence, le plus tôt leur position s'améliorera."

"L'un des principaux problèmes est celui de la mise sur le marché. Sous le système actuel, le cultivateur vend au prix fixé par d'autres, qui ne tiennent aucun compte du coût de production. Résultat: pertes fréquentes."

"Le seul moyen pour le cultivateur de contrôler le marché et d'obtenir de meilleurs prix, c'est la coopération, qui élimine les intermédiaires inutiles et permet de vendre directement du producteur au consommateur."

"Il n'y a aucune raison pour que cela ne soit pas, si seulement les cultivateurs voulaient s'unir dans des coopératives administrées sur un pied d'affaires, comme tout autre commerce."

Ce qui est bon pour le cultivateur américain ne saurait être mauvais pour le cultivateur canadien.

POUR RENSEIGNER LE PRODUCTEUR

PRIX DU MARCHÉ A MONTRÉAL

DERNIERE HEURE

Beurre frais:			
Spécial pasteurisé		37 1/2	la livre.
Pasteurisé No 1		37 1/2	la livre.
No 1		36 1/2	la livre.
No 2		35 1/2	la livre.
Fromage	Blanc		Coloré
Spécial	17 1/4		17 1/2 la livre.
No 1	17		17 1/4 la livre.
No 2	15		16 1/4 la livre.
Foin:			
No 2		\$16.00	la tonne.
No 3		\$15.00	la tonne.
Foin: millet et trèfle		\$13.50 à \$14.00	la tonne.
Œufs:			
Frais extra		45	la douzaine
Frais premiers		38	la douzaine
Frais seconds		29	la douzaine
Pâtées Nouvelles:			
De Québec		\$1.50	par 80 lbs

VALEUR COMPARATIVE des PRINCIPAUX ALIMENTS pour BÉTAIL

	Prix	Ce qu'on achète pour \$1.00 en		Valeur comparative en argent
		Protéine lbs.	Principes nutritifs lbs.	
Trèfle rouge	\$12.00	12.6	85.6	1.00
Luzerne	14.00	15.0	72.0	.93
Mil	14.00	4.3	69.4	.73
Orge	79	5.4	48.2	.53 1/2
Tourteaux de coton	53.00	13.9	29.5	.51 1/2
Blé	1.08	5.1	44.4	.49 1/2
Gru rouge	36.00	7.5	35.9	.48
Gluten	47.00	9.2	34.4	.47
Son	34.00	7.4	35.9	.46
Gru blanc	44.00	7.2	35.5	.45 1/2
Moulée de viande	73.00	15.4	19.8	.45 1/2
Blé-d'Inde	1.14	3.7	42.1	.45
Tourteaux de lin	60.00	10.6	25.3	.42
Avoine	.70	4.7	34.1	.39

Les changements considérables qui sont survenus dans les prix des engrais alimentaires, au cours de la dernière semaine, ont entraîné un remaniement complet dans les relations existant entre les différents aliments entrant dans ce tableau.

N.B.—Les comparaisons faites dans la 4ième colonne sont basées sur la valeur relative de la protéine et des autres principes nutritifs contenus dans les divers aliments.

Cette comparaison pourra aider dans le choix des moulées que l'on devra acheter pour composer la ration de nos animaux.

Les prix donnés dans ce tableau sont cotés d'après le marché de Montréal, F.A.B., cet endroit.

Pour réussir.—C'est après avoir passé trois années aux Etats-Unis, que M. G. Béliveau prenait possession de la belle terre dont l'on a fait la ferme de démonstration la plus prospère de la province. Sur cette terre, M. Béliveau a élevé une famille de douze enfants, tous vivants. A son arrivée, la récolte de foin atteignait le total de 14 tonnes. Après 21 années d'exploitation, il arrive à produire une récolte de 50 tonnes. Depuis l'établissement de la ferme de démonstration, la production s'est encore accrue de 35 tonnes, soit une récolte actuelle de 85 tonnes. Le fourrage vert était chose inconnue pour lui. Il en fait la culture avec profit aujourd'hui et conseille à ses concitoyens de pratiquer cette culture. M. Béliveau, devant les résultats remarquables qui ont été obtenus sur sa ferme depuis 5 ans, constate que le cerveau doit travailler tout autant que les bras sur la ferme, aussi recommande-t-il fortement aux cultivateurs d'adopter les méthodes recommandées par leur agronome. C'est grâce à une précieuse collaboration de l'agronome et des techniciens du département de l'Agriculture que M. Béliveau a connu le succès dans son exploitation. Il est heureux de leur en rendre le reconnaissant témoignage.

L'exemple de M. Béliveau démontre ce que l'on peut obtenir avec du travail, de la bonne volonté et en suivant des méthodes rationnelles de culture.

ENGLISH RAREBIT

- 1 tasse de mie de pain rassis
- 2 tasses de lait
- 2 cuillères à soupe de beurre
- Quelques grains de poivre de Cayenne
- 1/2 tasse de fromage mou doux coupé en petits morceaux
- 1 œuf
- 1/2 cuillère à thé de sel
- 1 cuillère à thé de sauce Worcester

Faire tremper la mie de pain dans le lait. Faire fondre le beurre, ajouter la mie de pain et le fromage. Lorsque le fromage est fondu, ajouter l'œuf battu légèrement et les assaisonnements. Faire cuire trois minutes puis verser sur des tomates frites, du pain rôti ou des crackers. Servira six personnes.

FONDUR

- 1 Tasse de lait bouillant
- 1 tasse de mie de pain frais
- 1/4 de livre de fromage au lait coupé en petits morceaux
- 1 cuillère à soupe de beurre
- 1/2 cuillère à thé de sel
- 3 jaunes d'œufs
- 3 blancs d'œufs

Mélanger les cinq premiers ingrédients, ajouter les jaunes d'œufs bien battus, puis les blancs battus en neige et mélanger le tout. Verser dans un plat graissé et faire cuire dans un four moyennement chaud jusqu'à cuisson complète.

CONSULT

Abel Rochette, Conseil du Re
Adresse: 259 r

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants des règles suivantes établies par l'Association: c'est pourquoi toute consultation si le correspondant est dans le Nos avocats consultants et avant les lois qui gouvernent les choses à une longue étude, sont choisis à travers une réponse immédiate par lettre, n

ENTRETIEN DES ROUTES D'UN RANG A UN AUTRE.—(Réponse à Q. D'après l'article 608 du Code de Commerce d'entretien sur les routes d'un rang à un autre sont faits par un accord des biens-fonds imposables dans le rang auquel ces routes sont plus ancien. S. v. p. vouloir bien consulter, par les avocats du "Bulletin" de cet article. Le cas présent sous la route nationale 200e rang le plus ancien de notre pays, bannies sur ce chemin payent emprunt pour confection de ce chemin ont à payer l'entretien de la route au deuxième rang. Certain groupement prétend que les routes doivent descendre, c'est-à-dire, dans le contribuable du 3e rang auraient de leurs routes conduisant au et les gens du deuxième rang paieraient pour les travaux de la route conduisant, qui se trouve la route. Na groupe de nos conseillers soutient que qui doit être.

J'espère que vous voudrez bien me le préciser, si vous pouvez à ce sujet là.

R. Le rang No 1, celui qui passe le plus ancien, c'est-à-dire, occupants du rang No 2, ce sont les propriétaires du dernier rang qui sont assujettis à cette route.

La prétention du premier rang est donc la bonne et la seule légitime. Nous devons ajouter que le Code de Commerce de modifier ou changer cet n'existe que lorsqu'il n'existe pas de procès-verbal ayant règlementé rien de ces routes.

La loi ne fixe cette manière de conduire d'un rang à un autre le conseil ne l'a pas déterminée.

TERRAIN POUR OUVERTURE.—(Réponse à A. St-L.)—qui passe sur ma terre côté depuis quarante ans et n'est pas voisin, côté nord veut en faire. Le conseil a nommé un homme honnête, et celui-ci a trouvé qu'il fallait laisser le chemin côté ouest.

Puis il est venu des ingénieurs qui ont visité les deux places. A la fin, le conseil a décidé de passer le chemin par le côté ouest. Ils ont commencé à creuser, mais ils ont pris de travers sur le terrain de mon frère et dans mon feu de douze pieds. J'ai fait défense de continuer.

Veillez donc me dire si j'ai tort, et si oui, si je puis réclamer et si je ne puis les arrêter, si j'ai des dommages, et, dans tous les cas, ce que je dois faire.

R. Votre exposé est tellement vague qu'il est impossible de vous donner une réponse.

Vous mentionnez qu'un homme a été nommé pour faire la visite du terrain, en vue de passer le chemin par le côté ouest. Cette route ne peut être établie que par l'acte du conseil municipal ou d'un procès-verbal.

A tout événement, c'est au conseil municipal de déterminer l'entière route.

On n'a pas le droit de prendre votre terrain ensemencé, sans vous en indemniser. Vous pouvez adresser une réclamation au conseil municipal, en demandant le paiement des dommages.

Cependant, il serait mieux de vous informer si le conseil municipal a déjà fait un procès-verbal au sujet de ce cas, en conséquence.

En face de votre question, donner que cette réponse générale.

CONTESTATION DU TERRAIN.—(Réponse à A. J.)—telle que la ville de Montréal voulait pas la réparer, et je suis allé en justice. Pour se venger, ils m'ont mis à \$400.00. J'ai mis à \$1,300.00. Est-ce qu'ils ont ce droit? Est-ce augmenté.

R. Aussitôt que les estimations d'évaluation au bureau de la ville ont été faites, et que le rôle restera ouvert à la fin de la semaine, qu'il sera pris en considération à la première séance générale après trente jours. Quelconque s'élève à l'évaluation peut demander conseil lors de cet examen.

Si le conseil refuse de se rendre à l'évaluation, vous avez un droit d'appel de district, dont la sentence est définitive. Si donc la Cour de Magistrat vous a condamné, il faudra vous adresser à l'évaluation restera telle qu'elle est.

DROIT DE CONDUIRE DANS LES CHEMINS.—(Réponse à E. D.)—Q. Je voudrais savoir si j'ai le droit de conduire dans les chemins publics.